

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-348-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2023-M-348 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 29 août 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-M-348-3 modifiant le règlement numéro 2023-M-348 sur la tarification des services municipaux.

Le présent règlement a pour objet :

- De modifier l'article 5 intitulé « Tarification – Imposition »
- De modifier la tarification de l'annexe C de l'article 8 intitulé « Service des travaux publics »
- De modifier l'article 16 intitulé « Révision des tarifs »

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 29 août 2023 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 31 août 2023.

Anny Després, greffière adjointe